AUDIENCE AU CNOUS DU 8 SEPTEMBRE 2016

Dans le cadre de sa prise de fonction, le Président du CNOUS a souhaité rencontrer les organisations syndicales. A ce titre, l'UNSA a été reçue le 8 septembre. Pour cette première rencontre, notre délégation était composée des membres siégeant au CA, au CTC, au CHSCT et dans les groupes de travail (ITRF.Bi.O était représentée).

Outre le Président du CNOUS, Emmanuel GIANNESINI, étaient présents Marie MESSAGE, Directrice Générale déléguée, Arnaud BRUAND Sous-directeur des ressources humaines et de la formation et Véronique MOREAU responsable du département pilotage et gestion des personnels administratifs.

Cet échange de plus de deux heures s'est déroulé dans de bonnes conditions d'écoute et de dialogue.

Nous avons remis en début d'entretien un dossier reprenant nos positions, nos principales interventions au sein des différentes instances et nos échanges avec le CNOUS depuis 2012. Nous avons rappelé à cette occasion notre conception du syndicalisme privilégiant un dialogue constructif dans le cadre d'une approche réformiste et pragmatique et d'une détermination à défendre nos mandats. Nous avons revendiqué notre crédibilité, la cohérence et la constance de nos positions et notre maîtrise des dossiers abordés.

Sur le fond, nous avons rappelé notre soutien au projet « 2020 » tout en précisant que nos réserves exprimées en 2012 se révélaient malheureusement amplement justifiées quatre ans après. Nous avons réaffirmé notre approbation quant à la nouvelle organisation du réseau renforçant le rôle de quasi tutelle du CNOUS tout en rappelant notre attention à ce que les CROUS restent en mesure de développer des politiques de site. Nous avons insisté sur le fait que le rôle prépondérant du président du CNOUS conférait à ce dernier une responsabilité accrue en termes notamment de cohérence, de respect des valeurs et des engagements dans l'ensemble du réseau. Nous ne voulons plus entendre de la part du Président du CNOUS : « les CROUS sont des établissements publics autonomes » comme seule réponse à nos dénonciations de faits que nous jugeons inacceptables.

S'agissant du « projet 2020 » nous avons une nouvelle fois dénoncé l'absence de dialogue de la part des directeurs de CROUS. Sa mise en œuvre qui touche principalement les personnels administratifs s'effectue depuis quatre ans sans que ces derniers soient consultés. Il en résulte souvent des incompréhensions, un sentiment de perte d'efficacité, de sens se traduisant, management déficient aidant, à l'aggravation des risques psycho-sociaux.

En matière de gestion des ressources humaines, nous avons rappelé notre attachement au respect des règles statutaires. Nous avons dénoncé tous recours systématisés aux contractuels sur des emplois et missions dévolus aux fonctionnaires. S'agissant de la fonctionnarisation des personnels ouvriers du réseau, nous avons à nouveau précisé que nous y étions favorables à condition qu'elle ne remette pas en cause l'existence des CROUS. Nous avons naturellement insisté sur les attributions respectives des personnels de l'AENES, de l'ITRF et « PO ». L'évolution des fiches métiers des personnels ouvriers dans le cadre de l'évolution de leurs carrières ne saurait remettre en cause ces règles. Nous avons rappelé notre démarche entreprise auprès du Conseil d'Etat sur ce point.

Nous avons dénoncé la suppression de la mission de coordination de l'action sociale au sein du CNOUS. Nous avons rappelé, à ce titre, notre exigence d'une expertise sociale garantie auprès du Président du CNOUS par la nomination spécifique d'un conseiller social.

Nous avons réaffirmé notre volonté de voir respecter les instances de dialogue notamment en ce qui concerne leurs compétences et leurs attributions.

Nous avons également, sujet d'actualité, rappelé nos exigences quant à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : alignement de la catégorie C dans tout le réseau sur le régime des rectorats, classement optimal dans les groupes, limitation du complément indemnitaire annuel en reversant l'ex reliquat de fin d'année dans l'indemnitaire mensuel structurel (l'IFSE).

Le Président nous a semblé très à l'écoute. Il nous a fait part de sa volonté d'inscrire sa politique dans une logique de continuité en rappelant l'importance du projet « 2020 ». Il nous a également fait part de sa conviction quant à la pérennité du réseau, son avenir est assuré. Il a rappelé que la restauration était le secteur le plus fragile : « Cette activité ne serait certainement pas considérée comme prioritaire par l'Etat si les CROUS étaient créés aujourd'hui ».

Le président a considéré que la conduite de changement induite par la nécessaire mutation du réseau révélait effectivement les insuffisances du management. Il nous a semblé être attentif à ce point. Par ailleurs, il nous a affirmé être ouvert à toute suggestion en matière d'organisation des services. Il a également proposé une réflexion sur l'évolution du rôle et des missions des DUG.

S'agissant du RIFSEEP, il nous a affirmé que des consignes précises avaient été données aux directeurs de CROUS pour sa mise en œuvre reprenant pour l'essentiel nos revendications.

Cette audience a permis à l'UNSA de présenter son action au sein du réseau Sur plusieurs dossiers, nous avons perçu une convergence d'analyse avec le président du CNOUS tempérée quelque peu par la Directrice Générale déléguée, cette dernière se montrant plus réservés quant à la pertinence de certaines de nos analyses.

Nous restons vigilants et déterminés.

Pascal CAMUS